

3703/59

PRO - JUSTITIA.

PREVENTINACCIDENT

Accident de
roulage.

L'an mi neuf cent quatre vingt dix le 2ème jour du mois de Juillet, nous Karasira Anastase Sgt Gd OPJ à; compétence générale en Préfecture de Kigali, nous trouvant à la Bde Ter. Nyarugenge avons l'honneur de porter à la connaissance de Mr l'OMP à Kigali - qu'un accident de roulage matériel et corporel s'est produit au Boulevard de Nyabugogo en dessous du marché de Nyabugogo en date du 21/05/90 vers 10h00.

PV DE RENSEIGNEMENT ET DE CONSTAT D'ACCIDENT DE ROULAGE

CIRCONSTANCES ES GENERALES DE L'ACCIDENT

La voiture P. 305 AB I373 ~~venait de Nyabugogo~~ venait de Nyabugogo arrivait en dessous du marché de Nyabugogo a été heurtée par un piéton qui s'échappé au Policier.

CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT

Prevenu.
Mubiligi.

Le piéton qui s'échappé au Policier a descendu le talus en courant, au moment où il; allait dépasser la partie avant de la voiture, il a été touché par le phare gauche de la voiture. Tombant dans la ~~chaussée~~ chaussée; lui aussi a eu des blessures sur les jambes.

CONSTATATIONS.

Plaignant .
Ngirabatware.

Avisé de l'accident nous nous sommes rendus sur le lieux, ~~acc-~~ les gents qui étaient ~~sur~~ là, nous ont raconté ce qui s'est passé, ils nous ont dit que l'accident a été causé par les policier qui voulaient attraper les gents. Au moment où nous nous sommes retournés à la Bde nous avons trouvé les policiers qui amenaient les gents qui les ont injuriés en voulant les frapper à cause de leur Camarade qui a été accidenté. L'accident s'est produit dans une route asphaltée l'athmosphère était bonne.

IDENTIFICATION DES PARTIES EN CAUSE.

Objets Saisis
Néant.

La voiture P. 305 AB I373 appartient à Hakizimana Victor BP 42 Kigali sous conduite de Ngirabatware Pascal titulaire du permis de conduite Cat B PC N° 096/86. Assurance : SODARWA N° OII34693. Expirant le 10/01/91.

CAUSES PROBABLES DE L'ACCIDENT.

L'accident aurait été causé par l'inattention du piéton qui s'échappait au policier. ^{Au moment} pas trouver ^{du constat,} nous n'avons ^{des témoins.}

Observation.

Du reste Mr l'OMP nous vous envoyons ce dossier pour étude compétence et procédure.

Ci-joint PV d'audition du plaignant Ngirabatware.
croquis des lieux

Accident de roulage
matériel et corporel
survenu ce 21/05/90
vers 08h30 à Muhima.

Je jure que ce PV est sincère.

L'OPJ Verbalisant: Karasira Anastase Sgt Gd/

Créquis d'état des lieux d'accident
de roulage matériel et corporel
survenu le 21/05/80 vers 10h 30
à ~~10h 30~~ nuitant en cause
la voiture B.305. NB 1573
et le piéton M.M.M.L.L.

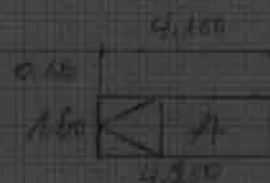


Scale 1/200
Scale 1/200
Scale 1/200
Scale 1/200

Scale 1/200

LB PF LB 17 60

Vers Rd Point



Vers N.Y.A.B.U.C.O.S.O

1190
B.B. 1573

Légende

- N Point du Nord
- PF Point fixe représenté par la potence
- A Point de vue
- B Point de vue des victimes
- Les mesures sont exprimées en mètres

Je jure que le présent croquis
est sincère.

Est ad. M. M. M. L. L.

[Signature]

PRO - JUSTITIA

L'an mil neuf cent quatre vingt dix le 25è jour du mois de Mai, nous Karasira Anastase Sgt Gd OPJ à compétence générale en préfecture de Kigali, nous trouvant à la Bde Ter. de Nyarugenge, comparait devant nous le nommé: NGIRABATWARE Pascal fils MINANI Can. (dcd) et de NYIRAKARAMA Marie (ev) né en 1954 à TARE-KIGARI résident à GATSATA hutu des Abazigaba mariée à UWIZEYIMANA D. père de cinq enfants sans biens ni antécédents judiciaire connus de nous. Lequel nous répond en Kinyarwanda langue de son choix.

PV D'AUDITION DU ~~TEMOIN~~ PLAIGNANT NGIRABATWARE P.

- QQ/ Mu magambo arambuye tubwire ukuntu uriya munyamaguru yakugonze?
RR/ Uriya munyamaguru, umpolisi yaramwirukankanaga, asimbuka umukingo, araza anyituraho, ku modoka ya 305 y'i voiture, amena iyara, ry'ibumoso, yikubita hasi muri kaburimbo mujyana kwa muganga.
QQ/ Akugonga se wagenderaga nko muri vitesse ya kangahe?
RR/ Nari muri vitesse ya gatatu allure de 40km/h.
QQ/ Iriya nshuro ni iya kangahe ukoze accident?
RR/ Ni iya gatatu.
QQ/ Umaze imyaka ingahe utwara imodoka?
RR/ Maze imyaka ine ntwara imodoka.
QQ/ Muri icyo modoka warimo na nde?
RR/ Nari ndimo na MUGURIZE?
QQ/ Muri mwe nta wakomeretse?
RR/ Ntawe.
QQ/ Ku magambo umaze kuvuga hari icyo wongeraho?
RR/ Icyo nongeraho n'uko icyo mpanuka yatewe n'uwu Mupolisi wirukankanaga uwo muntu.
QQ/ Uzi gusoma no kwandika?
RR/ Ndabizi?
QQ/ Urasinya cyangwa uatera igikumwe?
RR/ Ndasinya.

Lecture faite le comparant persiste et signe avec nous le présent PV.

Je jure que le présent PV est sincère

LE COMPARANT

NGIRABATWARE

L'OPJ VERBALISANT

KARASIRA Anastase
Sgt Gd

3703/59

PRO - JUSTITIA.

L'an mi neuf cent quatre vingt dix le 2ème jour du mois de Juillet, nous Karasira Anastase Sgt Gd OPJ à; compétence générale en Préfecture de Kigali, nous trouvons à la Bde Ter. Nyarugenge avons l'honneur de porter à la connaissance de Mr l'OMP à Kigali qu'un accident de roulage matériel et corporel s'est produit au Boulevard de Nyabugogo en dessous du marché de Nyabugogo en date du 21/05/90 vers 10h00.

PREVENTINACCIDENT

Accident de roulage.

BV DE RENSEIGNEMENT ET DE CONSTAT D'ACCIDENT DE ROULAGE

CIRCONSTANCES GÉNÉRALES DE L'ACCIDENT

La voiture P. 305 AB 1373 venant de Nyabugogo arrivait en dessous du marché de Nyabugogo a été heurtée par un piéton qui s'est échappé au Policier.

CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT

Le piéton qui s'est échappé au Policier a descendu le talus en courant, au moment où il allait dépasser la partie avant de la voiture, il a été touché par le phare gauche de la voiture. Tombant dans la chaussée; lui aussi a eu des blessures sur les jambes.

CONSTATATIONS.

Avisé de l'accident nous nous sommes rendus sur le lieu, avec les gents qui étaient sur place, nous ont renseignés ce qui s'est passé, ils nous ont dit que l'accident a été causé par le policier qui voulait attraper les gents. Au moment où nous nous sommes retournés à la Bde nous avons trouvé les policiers qui amenaient les gents qui les ont injuriés en voulant les frapper à cause de leur camarade qui a été accidenté. L'accident s'est produit dans une route asphaltée l'atmosphère était bonne.

IDENTIFICATION DES PARTIES EN CAUSE.

La voiture P. 305 AB 1373 appartient à Hakizimana Victor BP 42 Kigali sous conduite de Ngirabatware Pascal titulaire du permis de conduite Cat B PC N° 096/86. Assurance : SOONARWA N° DII34693. Expirent le 10/01/91.

CAUSES PROBABLES DE L'ACCIDENT.

L'accident aurait été causé par l'inattention du piéton qui s'échappait au policier. Au moment pas trouver du constat, nous n'avons des témoins.

Du reste Mr l'OMP nous vous envoyons ce dossier pour étude compétence et procédure.

Ci-joint PV d'audition du plaignant Ngirabatware. croquis des lieux

Je jure que ce PV est sincère.

L'OPJ Verbalisant: Karasira Anastase Sgt Gd/

Prevenu.

Mubiligi.

Plaignant .

Ngirabatware.

Objets Saisis

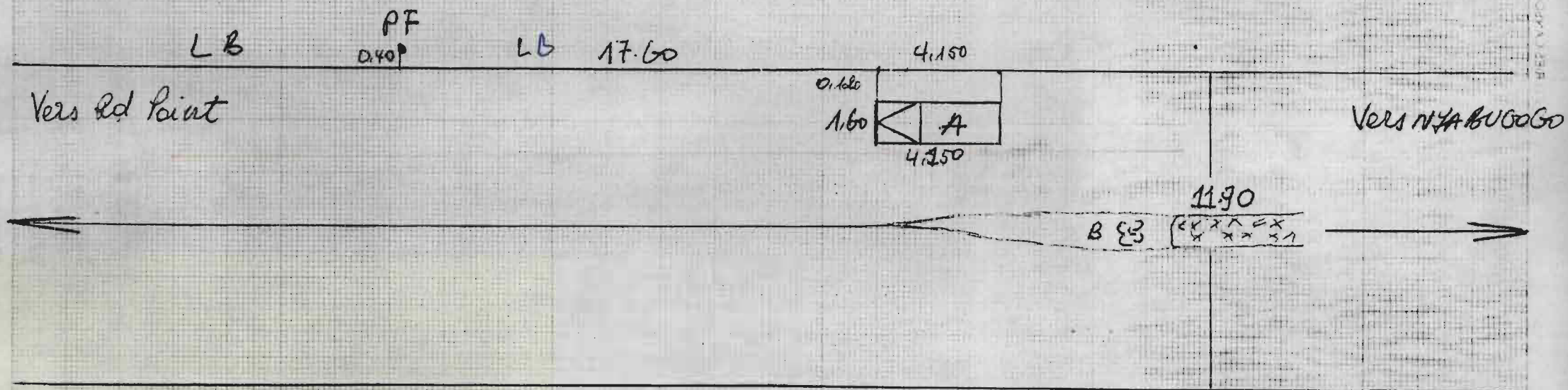
Néant.

Observation.

Accident de roulage matériel et corporel survenu ce 21/05/90 vers 08h30 à Muhima.

Croquis d'état des lieux d'accident
de roulement matériel et corporel
survenu le 2/11/05/90 vers 10h30
à NYABUGOGO mettant en cause
la Voiture P. 305. AB 1373

Boite N° 411 / Paul Henry
PV N° 02
Prant kus le



Légende

N direction du NORD
PP Point fixe; représenté par un poteau
de l'Intendant
A Point - Voiture
B Point de chute de la victime
les mesures sont exprimées en mètres

Je jure que le présent croquis
est sincère.

Sgt ad KARASRA Anastase

[Signature]

PRO - JUSTITIA

L'an mil neuf cent quatre vingt dix le 25^e jour du mois de Mai, nous Karasira Anastase Sgt Gd OPJ à compétence générale en préfecture de Kigali, nous trouvant à la Bde Ter. de Nyarugenge, comparait devant nous le nommé: NGIRABATWARE Pascal fils MINANI Can. (dcd) et de NYIRAKARAMA Marie (ev) né en 1954 à TARE-KIGARI résident à GATSATA hutu des Abasigaba mariée à UWIZEYIMANA D. père de cinq enfants sans biens ni antécédents judiciaire connus de nous. Lequel nous répond en Kinyarwanda langue de son choix.

PV D'AUDITION DU ~~PLAIGNANT~~ PLAIGNANT NGIRABATWARE P.

- QQ/ Mu magambo arambuye tubwire ukuntu uriya munyamaguru yakugonze?
RR/ Uriya munyamaguru, umpolisi yaramwirukankanaga, asimbuka umukingo, araza anyituraho, ku modoka ya 305 y'i voiture, amena ijara, ry'ibumoso, yikubita hasi muri kaburimbo mujyana kwa muganga.
QQ/ Akugonga se wagenderaga nko muri vitesse ya kangahe?
RR/ Nari muri vitesse ya gatatu allure de 40km/h.
QQ/ Iriya nshuro ni iya kangahe ukoze accident?
RR/ Ni iya gatatu.
QQ/ Umaze imyaka ingahe utwara imodoka?
RR/ Mase imyaka ine ntwara imodoka.
QQ/ Muri icyo modoka warimo na nde?
RR/ Nari ndimo na MUGURIZE?
QQ/ Muri mwe nta wakomeretse?
RR/ Ntawe.
QQ/ Ku magambo umaze kuvuga hari icyo wongeraho?
RR/ Icyo nongeraho n'uko icyo mpanuka yatewe n'umw Mupolisi wirukankanaga uwo muntu.
QQ/ Uzi gusoma no kwandika?
RR/ Ndabisi?
QQ/ Uraginya cyangwa usatera igikumwe?
RR/ Ndasinya.

Lecture faite le comparant persiste et signe avec nous le présent PV.

Je jure que le présent PV est sincère

LE COMPARANT

NGIRABATWARE



L'OPJ VERBALISANT

KARASIRA Anastase
Sgt Gd

